



COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2024

Mairie

55 rue des Écoles
48220 Pont de Montvert – Sud Mont Lozère

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un mai, l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Stéphan MAURIN

Sont présents : Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Thibaud MALGOUYRES, Guillaume HARVOIS, Daniel MOLINES, Florence BOISSIER.

Représentés : Lucie BONICEL par Christelle FOLCHER.

Excusés : Sophie BOISSIER, Mathieu PUCHERAL, Olivier MALACHANNE, Julie DELES, Lucie BONICEL, Clara ARBOUSSET.

Absents :

Secrétaire de séance : Fabienne MOLINES.

Adoption du dernier compte rendu : unanimité des membres présents

Délibérations :

- Subvention pour la Fête de la Terre (jeunes agriculteurs) : 300 €.
- Adhésion à la Fondation du patrimoine : décision de consacrer 5 % de sa dotation biodiversité à la fondation, soit un montant de 3000 €.
- Autorisation donnée à monsieur le maire de signer une convention avec l'INSEE permettant de télétransmettre les actes d'état civil.
- Renouvellement de la convention d'aide CNRACL auprès du CDG, pour une durée de trois ans, permettant de bénéficier d'un accompagnement dans le montage des dossiers retraites des agents.
- Demande d'aménagement du temps scolaire : le conseil d'école demande au conseil municipal d'approuver sa proposition visant à demander le caractère dérogatoire du temps scolaire de notre école, permettant à ce que les élèves ne travaillent pas le mercredi (semaine scolaire des 4 jours).

- Plan de financement : amendes de police et étude Fonchaldette (éco quartier) afin de répondre aux multiples demandes de logements sur la commune.

Baignade : nous avons participé à une réunion avec l'ARS et le Syndicat Tarn Amont pour essayer de voir comment améliorer la qualité de l'eau. Si nous avons un seul mauvais résultat supplémentaire, la baignade ne pourra plus être classée l'année prochaine.

Au-delà de nos recherches actuelles sur une éventuelle pollution au niveau du quai, nous fermerons la baignade de façon préventive après chaque orage et des prélèvements seront effectués. Des courriers seront envoyés à tous les propriétaires du quai pour vérification de l'assainissement.

L'entreprise Germain est titulaire du programme voirie 2024.

Il est demandé de s'adresser à M. François FOLCHER, adjoint aux travaux, pour toutes les demandes d'interventions.

Le marquage au sol du stationnement estival va être repris.

Bâtiments communaux :

Boutique éphémère : elle pourra probablement ouvrir cet été. L'association se charge de faire les travaux nécessaires pour l'accessibilité.

75 € par mois pour juin, juillet et août.

Point sur les changements de logements en cours et les manifestations estivales :

- Foyer logement : les travaux ont été faits en régie. La pose des compteurs individuels est prévue en fin d'année.
- Deux hebdomades de l'été : le 14 juillet et le 9 août.

Le panneau du quai qui prend l'eau sera changé.

Écomusée : 8500 € de dépenses de travaux pour satisfaire aux exigences sécuritaires. Nous sommes repassés en commission sécurité la semaine dernière. M. Le maire s'est déplacé à Mende pour défendre le dossier. Nous avons quelques documents supplémentaires à fournir et nous devrions ensuite obtenir un avis favorable.

Les relevés des compteurs d'eau seront faits en régie durant la période estivale.

Réunions publiques :

18 juillet : Racoules à 17 h 30

24 juillet : l'Hermet à 17 h 30

7 août : l'Aubaret à 17 h 30

Forêt communale : La commission agriculture et environnement a rencontré le Parc National des Cévennes pour parler des forêts et en particulier celle située face à l'Aubaret représentant 10 hectares et classée « forêt ancienne » avec une desserte praticable par deux pistes d'accès.

Point sur la situation du personnel administratif de la mairie : plusieurs départs et arrivées sont actés. Des recrutements sont en cours.